Réponse complémentaire 9 – Dispositions constructives

SOMMAIRE

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT 3

2 REPONSES APPORTEES 4

2.1 Plan d'identification 4

2.2 Degré coupe-feu des portes et ouvertures 6

2.3 Degré coupe-feu des façades de quais 6

2.4 Communication entre les cellules 6

1 CONTENU DE LA DEMANDE DE COMPLEMENT

« Le dossier de demande d'enregistrement énonce des dispositions constructives. Un plan de masse est fourni en annexe, mais il ne permet pas une connaissance suffisante du compartimentage en cas d'incendie.

L'inspection demande au pétitionnaire de faire figurer sur un plan à minima :

- *les parois séparatives et leur degré coupe-feu,*
- *la longueur des murs séparatifs (particulièrement lorsque la longueur est supérieure à 100m),*
- *les murs périphériques, écrans thermiques et degrés coupe-feu,*
- *les portes et leur degré coupe-feu,*
- *le degré coupe-feu des façades de quais,*
- *les communications entre cellules si elles existent ?*
- *les portes sont-elles munies d'un dispositif de fermeture automatique asservi au tableau d'alarme incendie ?. »*

2 REPONSES APPORTEES

2.1 PLAN D'IDENTIFICATION

Les longueurs des murs séparatifs sont :

- Murs entre cellules 1 et 2 et entre cellules 3 et 4 : 120ml
- Mur entre cellules 2 et 3 : 162ml
- Mur entre cellules LI+Aéro EPDIS et cellule 1 : 40ml
- Mur entre cellule 2 et cellule Palettes EPDIS : 15ml
- Mur entre cellules 4 et cellules LI+Aérosols+ Cellule Palettes CP : 91ml
- Murs entre cellules Li et Aérosol et cellule Palettes : 12ml

Le plan d'identification est disponible ci-après :

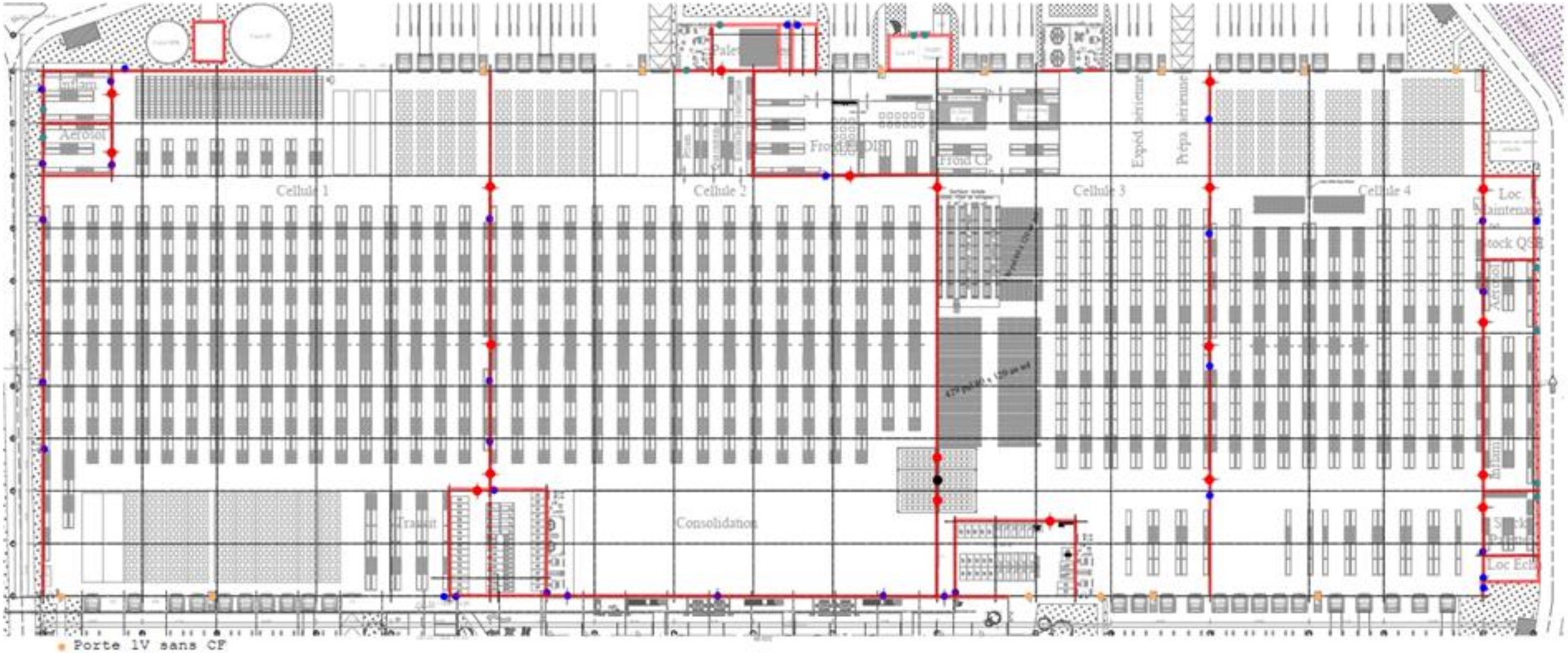

- Porte 1V sans CF
- Porte 2V CF 2h
- Porte 1V CF 2h
- Porte coulissante CF 2h Dim 4x4.5m ht
- Porte à relevage vertical CF 2h Dim 4x4.5m ht
- Mur ou écran thermique CF 2h

2.2 DEGRE COUPE-FEU DES PORTES ET OUVERTURES

Les portes ont le même degré CF que les parois dans lesquelles elles sont installées. Il est rappelé que tous les murs CF et les écrans thermiques sont REI 120.

2.3 DEGRE COUPE-FEU DES FAÇADES DE QUAIS

Les façades de quais n'ont pas de degré CF.

2.4 COMMUNICATION ENTRE LES CELLULES

Toutes les parois ayant une stabilité au feu (murs séparatifs et écran thermiques) seront REI120.

Les portes de communications entre cellules auront le même degré CF (EI2 120 C, et classe de durabilité C2) que les parois dans lesquelles elles sont installées.

Les portes piétons seront dotées de ferme-porte, alors que les portes coulissantes des baies de circulation des chariots seront munies d'un dispositif de fermeture actionné par la détection incendie.